

ANNEXE II

Modèle de panneau destiné à signaler les zones de prévention.

Min 0,57 m	
 REGION WALLONNE Zone de prévention d'une prise (des) prise(s) d'eau souterraine (activités réglementaires) <u>RÉGION WALLONNE</u>	Cadre réservé au(x) titulaire(s) du(des) permis d'environnement portant sur la(les) prise(s) d'eau (facultatif) 1. Nom(s) du(des) titulaire(s), de (des) l'exploitant(s) 2. Sigle de la (des) société(s) 3. Numéro de référence de(s) la prise(s) d'eau
Min 0,7 m	
EN CAS D'ACCIDENT, PREVENIR: 1. « Nom du(des) titulaire(s) du(des) permis d'environnement portant sur la(les) prise(s) d'eau »: « n° de téléphone de la personne à contacter » 2. REGION WALLONNE - S.O.S. POLLUTION: 070/23.30.01 3. La Protection Civile: Service 100	